

# Conditions d'admission

Les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Certificat de fin de premier cycle (« Hauptschulabschluss ») ou niveau d'instruction équivalent
2. Attestation médicale certifiant l'aptitude physique
3. Niveau A2 en allemand (Cadre européen commun de référence pour les langues)
4. Attestation de poste de stage
5. Attestation de participation à un cours de secourisme (« Erste Hilfe ») (pas de mesures d'urgence). En fonction de la demande, ce cours peut aussi être organisé par le poste de stage ou par l'établissement.
6. Permis de séjour

# Demande d'admission

Le formulaire de demande d'admission à l'école professionnelle pour aide-soignant(e)s aux personnes âgées (2BFAHT) est disponible au secrétariat de l'École Augusta Bender. Vous pouvez également le télécharger sur notre site Internet.

# Clôture des inscriptions

L'inscription devrait s'effectuer jusqu'à fin mars.

Stand Décembre 2018

# École Augusta Bender

**École professionnelle pour métiers du social, soins, diététique/alimentation, biotechnologie et agriculture**

Adresse postale :  
Schillerstraße 2  
74821 Mosbach

Téléphone : 06261 8908-50  
Télécopie : 06261 8908-52

Mél :  
send@augusta-bender-schule.de

Site Internet :  
www.augusta-bender-schule.de

Horaires du secrétariat (Bâtiment C) :  
du lundi au jeudi                      le vendredi  
7 h 30 – 10 h 30                      7 h 30 – 12 h 00  
12 h 45 – 15 h 00



Soziales | Pflege | Ernährung | Biotechnologie | Landwirtschaft

# 2BFAHM

École professionnelle spécialisée sur deux ans pour aide-soignant(e)s aux personnes âgées (« Zweijährige Berufsfachschule für Altenpflegehilfe ») pour concitoyen(ne)s de niveau débutant en allemand



## Caractéristiques

Le cursus de formation s'étend sur une période de deux ans.

Celui-ci comporte 21 heures de cours par semaine en première année et 15 heures de cours en deuxième année à l'école professionnelle pour aide-soignant(e)s aux personnes âgées et 1600 heures de formation pratique dans un service de traitement hospitalier ou ambulatoire dédié à l'aide aux personnes âgées.

La formation débouche sur un examen d'État.

## Objectifs de la formation

Les étudiants apprentis sont formés aux soins à la personne âgée en tenant compte de la personne et de sa situation. Ils apprennent à la soutenir dans ses activités quotidiennes. Ils acquièrent des connaissances médicales, paramédicales, psychologiques et sociales ainsi que des connaissances en droit tout en créant leur éthique professionnelle.

## Matières de la formation pratique:

1. Découverte du champ d'activité pratique
2. Participation et soutien compétants lors de l'encadrement, de l'assistance et des soins aux personnes âgées en bonne santé ou malades
3. Prise en charge, sous supervision, de tâches partielles dans tous les domaines en fonction du niveau de formation

## Et par la suite?

Le diplôme d'aide-soignant(e) aux personnes âgées débouche sur l'admission à la première année de formation de l'école professionnelle pour infirmiers en soins aux personnes âgées.

Sous condition d'une moyenne des notes d'au moins 2,5 à l'examen d'aide-soignant(e) aux personnes âgées, il est possible de réduire d'une année la formation professionnelle pour infirmiers en soins aux personnes âgées et d'intégrer directement la deuxième année de l'école professionnelle pour infirmiers en soins aux personnes âgées.

Avec le passage en troisième année de l'école professionnelle pour infirmiers en soins aux personnes âgées, il est possible, sous condition de notes appropriées, d'obtenir le brevet de fin de premier cycle du secondaire.

## Rémunération pendant la formation

Environ 917 euros auprès des établissements liés par une C.C.T.

## Examen final

L'examen final comprend :

- Des examens écrits et oraux portant sur différentes matières du programme d'enseignement
- Un examen pratique, sur le lieu du stage, dans le domaine des prestations soignantes et activantes

## Diplôme et autorisation de travail

Après la réussite de la formation et sur demande, il sera possible d'obtenir le certificat permettant de porter le titre de « Staatlich anerkannte/r Altenpflegehelfer/in » (« Aide-soignant(e) aux personnes âgées diplômé(e) d'État »).